

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 20 Mai 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 20 Mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : **20**
P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILHI – M. AUBRY - L. CAMARA – S. GIBERT – S. GAUBIER – K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : **7**
Y. BOUKANTAR représenté par M. AUBRY – Y. ITOUA représentée par C. TAWAB KEBAY – C. RENKLICAY représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absente excusée : **1**
E. ETE.

Absents : **7**
A. QAROUACH – T. DIAWARA – S. GHENAIM – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2019 – 0054 : *« Rapport de la Commune au titre du Contrat d'engagements budgétaires et financiers 2018-2023 « Pour réussir Grigny 2030 ».*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2018-0105 du 19 novembre 2018 adoptant le contrat d'engagements budgétaires et financiers 2018-2023 pour réussir « Grigny 2030 »,

Vu le contrat d'engagements budgétaires et financiers 2018-2023 pour réussir « Grigny 2030 » signé le 25 janvier 2019 et notamment les dispositions de l'article 8 relatives au suivi des objectifs du contrat,

DEL – 2019 - 0054

Vu le rapport établi par la commune et remis à Monsieur le Préfet de l'Essonne préalablement au comité de suivi du 14 mai 2019

Vu l'examen de ce dossier par la Commission Ressources du 16 mai 2019,

Délibère et,

Approuve le rapport remis à Monsieur le Préfet de l'Essonne et retraçant les actions mises en œuvre par la commune au titre du contrat d'engagements budgétaires et financiers.

Réitère sa demande à l'État de respecter ses engagements et d'allouer à la commune pour 2019 une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 000 euros et une de Dotation de Soutien à l'Investissement Local d'un montant d'un million d'euros.

Demande à l'État de prendre les dispositions répondant aux problématiques et propositions des trois motions adoptées par le Conseil Municipal du 19 novembre 2018, relatives à la surcharge scolaire, au FCTVA et aux modalités de financement de l'ANRU,

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

<u>Vote</u> :	Pour :	23
	Abstentions :	2 (S. GIBERT – S. GAUBIER)
	Ne prennent pas part au vote :	2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 24.05.19

Transmis au contrôle de légalité le : 24.05.19